

**PROCES VERBAL DES DELIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
2015//

**SÉANCE DU 24 MARS 2015**

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal le 16 mars 2015 pour la session ordinaire du **MARDI 24 MARS 2015, à 20 heures.**

**Etaient présents**, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Paul LEROY, les conseillers municipaux suivants :

M. Pierre VAN HAAREN, M. Hervé MORQUE, M. Jean-Paul KOHLER, M. Gérard BOTZ, Mme Corinne LECOURT, M. Sébastien STREIFF, Mme Patricia MARCHAL, Mme Nathalie RUDEAU, Mme Marie-Astrid GRAMLICH, Mme Monique AGOSTINIS, Mme Dominique OGAZA, M. Thierry WOLFF, M. Christian SCHOTT.

**Membres absents excusés** : M. Philippe GEORGES qui donne procuration à M. Gérard BOTZ

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Paul KOHLER

**ORDRE DU JOUR**

2015//II/1	Comptes administratifs 2014
2015//II/1	Comptes de gestion 2014
2015//II/2	Affectation des résultats de fonctionnement
2015//II/3	Vote des taux d'imposition des taxes locales
2015//II/4	Chasse communale
2015//II/5	Divers

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement.

Les membres du conseil observent un moment de recueillement en hommage aux 150 victimes de l'accident d'avion du vol Barcelonne-Dusseldorf survenu ce jour dans la région de Barcelonnette.

**2015//II/1      COMPTES ADMINISTRATIFS 2014**

• **Service Principal**

Monsieur Jean-Paul KOHLER, adjoint en charge des finances, présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Jean-Paul LEROY comme suit :

Dépenses de fonctionnement :	418 187.31 €
Recettes de fonctionnement :	637 174.75 €
Excédent :	218 987.44 €
Dépenses d'investissement :	346 494.02 €
Recettes d'investissement :	187 384.49 €
Déficit :	159 109.53 €
<b>Excédent global de clôture :</b>	<b>59 877.91 €</b>

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2014.

- **Service Eau**

Monsieur Jean-Paul KOHLER, adjoint en charge des finances, présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Jean-Paul LEROY comme suit :

Dépenses d'exploitation :	62 468.37 €
Recettes d'exploitation :	97 479.22 €
Excédent :	35 010.85 €

Dépenses d'investissement :	580 198.77 €
Recettes d'investissement :	708 785.99 €
Excédent :	128 587.22 €

**Excédent global de clôture :** **163 598.07 €**

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2014.

- **Service Assainissement**

Monsieur Jean-Paul KOHLER, adjoint en charge des finances, présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Jean-Paul LEROY comme suit :

Dépenses d'exploitation :	10 784.34 €
Recettes d'exploitation :	27 011.84 €
Excédent :	16 227.50 €

Dépenses d'investissement :	1 051 973.51 €
Recettes d'investissement :	772 007.31 €
Déficit :	279 966.20 €

**Déficit global de clôture :** **263 738.70 €**

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2014.

<b>2015/II/2</b>	<b>COMPTES DE GESTION 2014</b>
------------------	--------------------------------

- **Service principal**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le receveur municipal et qui fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité le compte de gestion de l'exercice 2014.

- **Service Eau**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le receveur municipal et qui fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité le compte de gestion de l'exercice 2014.

- **Service Assainissement**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte de gestion de l'exercice 2014 dressé par le receveur municipal et qui fait apparaître les mêmes résultats que le compte administratif.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à la majorité le compte de gestion de l'exercice 2014.

<b>2015/II/3</b>	<b>AFFECTATION DES RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT</b>
------------------	--

- **Service principal**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 et constatant qu'il présente un déficit d'investissement de **159 109.53 €** et un excédent de fonctionnement de **218 987.44 €**, considérant des restes à réaliser de **72 617.00 €** en dépenses d'investissement et de **125 831.00 €** en recettes d'investissement, le conseil municipal décide d'affecter **105 895.53 €** à l'article 1068 « *Excédent de fonctionnement capitalisé* » et de reporter **113 091.91 €** à l'article 002 « *Résultat de fonctionnement reporté* » du Budget Primitif 2015.

- **Service Eau**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 et constatant qu'il présente un excédent d'investissement de **128 587.22 €** et un excédent d'exploitation de **35 010.85 €**, le conseil municipal décide de reporter **128 587.22 €** à l'article 001 « *Excédent d'investissement reporté* » et **35 010.85 €** à l'article 002 « *Excédent d'exploitation reporté* » du Budget Primitif 2015.

- **Service Assainissement**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 et constatant qu'il présente un déficit d'investissement de **279 966.20 €** et un excédent d'exploitation de **16 227.50 €**, le conseil municipal décide d'affecter **16 227.50 €** à l'article 1068 « *Excédent de fonctionnement capitalisé* » et reporte **279 966.20 €** à l'article 001 « *Déficit d'investissement reporté* » du Budget Primitif 2015 du Service Principal.

<b>2015/II/4</b>	<b>VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES</b>
------------------	---

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales de 2%, à savoir:

-	Taxe d'habitation :	10,54 + 2% = 10,75 %
-	Taxe foncier bâti :	7,34 + 2% = 7,49 %
-	Taxe foncier non bâti :	27,47 + 2% = 28,02 %
-	Cotisation foncière des entreprises :	12,62 + 2% = 12,87 %

➤ **Adjudication de la chasse communale du 16 décembre 2014**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au terme de l'adjudication du lot unique de la chasse communale le 16 décembre 2014, le bail de chasse a été conclu avec Monsieur Matthieu KOLB, pour le compte de l'Amicale des Chasseurs de la Garenne, pour la période comprise entre le 2 février 2015 et le 1<sup>er</sup> février 2024 au prix de 2 800,00 € par an.

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide le choix du locataire et entérine la validité du bail de location.

➤ **Nomination d'un estimateur de dégâts de gibier rouge**

Monsieur le Maire informe également qu'il y a lieu de nommer un estimateur de dégâts de gibier rouge dans le cadre du renouvellement des baux de chasse.

Après avoir délibéré, le conseil municipal nomme Monsieur Livier HAMANT, domicilié Ferme Jambrot 57810 LAGARDE, qui a donné son accord pour estimer les dégâts de gibier rouge pour la commune de Moussey.

➤ **Location de la chasse sur l'étang de la Laixière**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande de M. Daniel RUIZ pour l'Association de Chasse Amicale Cynégétique des Capenottes qui souhaite louer la chasse de l'étang de la Laixière (réserve de la commune sur Réchicourt-le-Château et Maizières-lès-Vic) et propose un loyer annuel de 500 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la location de la chasse **hors gibier d'eau** sur les réserves communales de l'étang de la Laixière sur les communes de Réchicourt-le-Château et Maizières-lès-Vic pour un loyer annuel de 500 €. Un bail sera conclu pour la même durée que les baux de location des chasses communales, soit du 2 février 2015 au 1<sup>er</sup> février 2024.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet de réhabilitation de l'ancienne maison du gardien du stade de Bataville en Club-House dont l'estimation sommaire, établie par diverses entreprises, s'élève à **33 514.29 € H.T.**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de réaliser ces travaux en 2015 ;
- **S'ENGAGE** à couvrir, par inscription au Budget Primitif 2015, la part à la charge de la commune ;
- **SOLLICITE** une aide financière de la Fédération Française de Football dans le cadre de l'appel à projets « Infrastructures » Horizon Bleu 2016.

<b>2015/II/7</b>	<b>ENTRETIEN ET ARROSAGE DES MASSIFS FLEURIS</b>
------------------	--

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'offre de Madame Karine VERKLER (EARL Verkler), fleuriste de formation, qui se propose d'assurer l'entretien et l'arrosage du fleurissement pour une période de 21 semaines de mai à septembre pour un montant de 2 457,00 € TTC.

Après avoir délibéré, les membres du conseil donnent leur accord pour faire un essai d'un an et chargent Monsieur le Maire de régler les modalités de mise en œuvre du contrat.

<b>2015/II/8</b>	<b>EMPLOI D'AVENIR</b>
------------------	------------------------

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat « Emploi d'Avenir » de M. Jordan MULLER arrive à échéance le 30 juin 2015 et que, pour assurer le bon fonctionnement du service, il convient d'assurer son remplacement dans les meilleurs délais.

La Mission Locale de Sarrebourg a soumis à Monsieur le Maire la candidature de Monsieur Joris CHEVRIN, domicilié à Hattigny, éligible à un contrat aidé type « Emploi d'Avenir » de 35 heures par semaine pour une durée de 3 ans.

Après avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à embaucher un agent dans le cadre d'un contrat aidé « Emploi d'Avenir » de 35 heures par semaine pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015 et le charge de toutes les démarches en découlant.

### **Communications du Maire**

- L'entrée du stade va être réaménagée par les agents communaux avec l'aide bénévole d'un artisan menuisier (installation d'une ossature en bois sur les piliers en béton existants et couverture en tuiles).
- La future Association Canine de Moussey (en cours de création) souhaiterait implanter un parcours d'obéissance et d'agility à l'arrière du gymnase. Le conseil municipal donne son accord et charge l'association de grillager le terrain. Les séances auront lieu le samedi après-midi de 14h à 16h ou le dimanche matin de 10h à 12 h.
- Les travaux de ponçage du parquet de la salle sont bien engagés et la vitrification permettra de lui redonner un bel aspect. Par ailleurs, les lampes ont été remplacées par des lampes à LED plus économiques.
- Les grands pins situés à l'arrière du gymnase vont être abattus afin de préserver la toiture du bâtiment récemment refaite.
- Monsieur le Maire informera les propriétaires de la commune qui ne bénéficieront pas de l'assainissement collectif et qui devront envisager un assainissement non collectif aux normes. Monsieur Christian SCHOTT propose d'afficher les plans des déconnexions de fosses dans la salle du sous-sol de la mairie, afin de permettre aux personnes concernées de visualiser les travaux envisagés pour leur raccordement.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.**

**SIGNATURES :**

LEROY Jean-Paul	
VAN HAAREN Pierre	
MORQUE Hervé	
KOHLER Jean-Paul	
BOTZ Gérard	
LECOURT Corinne	
STREIFF Sébastien	
MARCHAL Patricia	
GEORGES Philippe	Absent excusé
GRAMLICH Marie-Astrid	
RUDEAU Nathalie	
AGOSTINIS Monique	
OGAZA Dominique	
WOLFF Thierry	
SCHOTT Christian	

Le Maire soussigné constate que le compte-rendu sommaire de la séance du 24 mars 2015 contenant toutes les délibérations prises par le conseil municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le vingt-sept mars deux mil quinze, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire,